Les P.P.R.E.

Programmes Personnalisés de Réussite Éducative

P.P.R.E.

Présentation

Le socle commun de connaissances et de compétences : référentiel des PPRE

- Le PPRE est destiné aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences résistant à la différenciation pédagogique.
- L'objectif est de **donner confiance aux élèves** et de prévenir, par l'encadrement personnalisé, l'échec et le décrochage scolaire.
- Les objectifs spécifiques sont relayés dans les disciplines enseignées qui en trouveront leur déclinaison particulière.
- C'est un levier pour la concertation des équipes et l'identification de pratiques adaptées.

Le socle commun de connaissances et de compétences : référentiel des PPRE

À tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au représentant légal de l'enfant de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative.

Extrait du décret du 24 août 2005

Les textes officiels

- Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005
- BO n° 31 du 1er septembre 2005 (mise en œuvre loi d'orientation)
- Rapport IGEN n° 2005-48 juin 2006
- BO n° 29 du 20 juillet 2006 (mise en œuvre socle)
- BO n° 31 du 31 Août 2006 (mise en œuvre PPRE)
- BO HS n°3 du 19 juin 2008 et BO spécial n°6 du 28 août 2008 (nouveaux programmes primaire et collège)
- Site national : http://eduscol.education.fr/soclecommun

Un travail en quatre temps

- Le repérage des élèves
- La définition des programmes
- La mise en œuvre des programmes
- L'évaluation des effets de chaque programme

Le public visé

- Élèves redoublants en priorité p 6, Rapport IGEN
- Élèves étant passés de justesse
- Élèves en difficulté dans l'acquisition du socle
- Élèves ayant des difficultés risquant de compromettre les apprentissages futurs mais élèves « susceptibles de basculer du bon côté » p 12, Rapport IGEN

Les modalités

- Programme personnalisé d'actions coordonnées proposé pour 2 à 4 élèves maximum par classe
- Aide intensive à durée déterminée
- A titre préventif ou en accompagnement de difficultés avérées

La place de l'élève

- Pour garantir au mieux la réussite d'un PPRE l'élève doit y participer plutôt que d'en être l'objet. Il doit en comprendre le sens et les enjeux.

- Un entretien individuel est indispensable avant et après.

La place des parents

- Les parents sont systématiquement informés, dans le cadre de rencontres avant le début du programme et à sa fin.
- Leur adhésion est recherchée ainsi que leur participation, notamment par un accompagnement à la maison.
- Le PPRE donne lieu à un document formalisé partagé par l'équipe enseignante, l'élève et sa famille.

P.P.R.E.

Mise en oeuvre

Les étapes d'un PPRE (mise en œuvre)

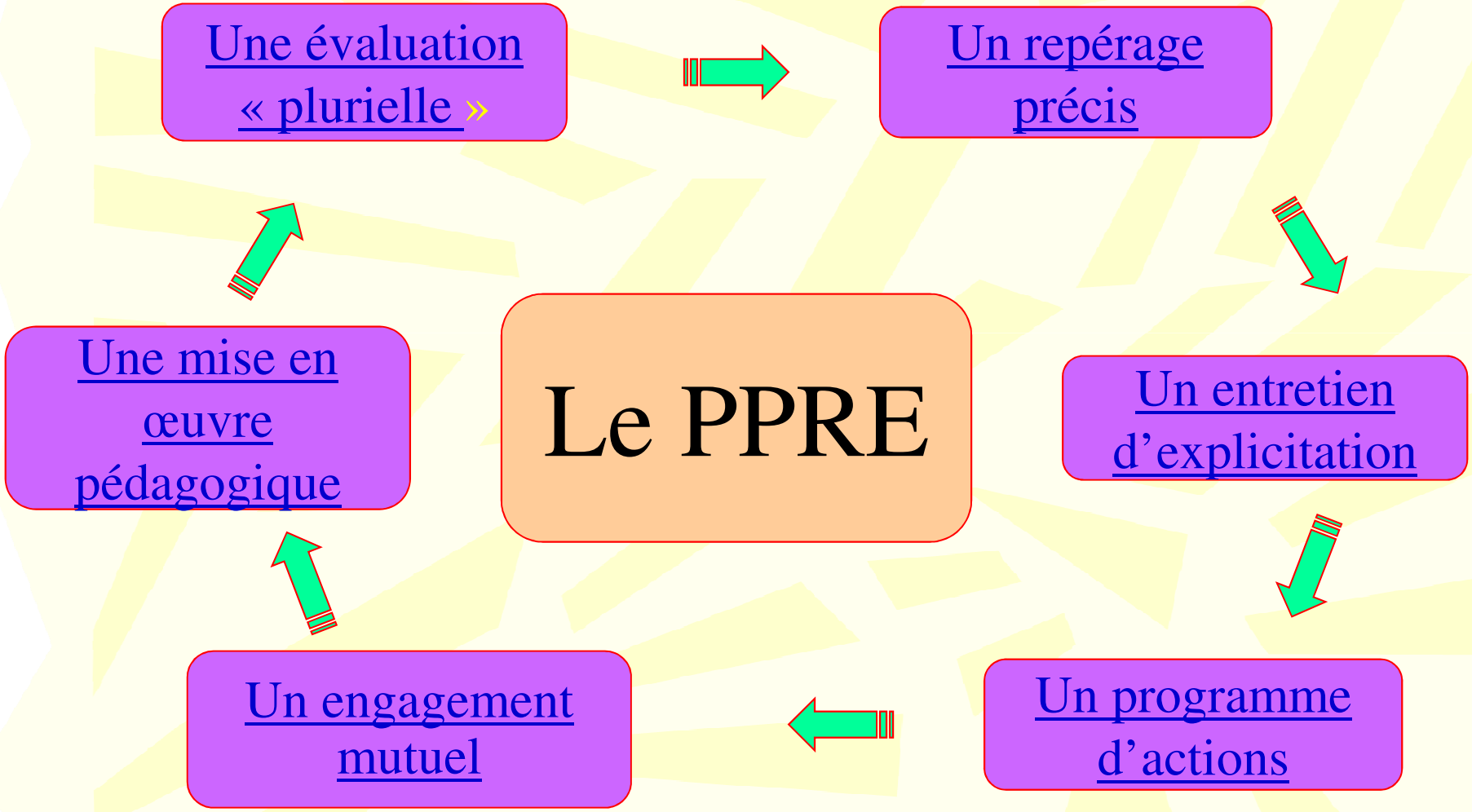

Organisation dans l'établissement

- Importance de l'information et de la communication
- Identification et mobilisation des ressources disponibles en termes de moyens et d'outils
- Identification des personnels à impliquer
- Validation du dispositif en conseil d'administration

(nombre d'élèves concernés, durée et modalités de sortie du dispositif, mobilisation des parents,…)

- Dans les emplois du temps:
  - Utilisation des heures de soutien ou d'aide de 6e plus la demi-heure non affectée de 5e et 4e
  - Plage commune pour la concertation et travail en équipe
  - « Barrettes » pour permettre une certaine souplesse